

Note de Version Élap Finance v2.21.36.10

Nous tenons à attirer votre attention sur un changement important pour les établissements soumis à la TVA.

Pour les établissements soumis à TVA, le Prix Unitaire (PU) est désormais obligatoirement en HT afin d'être en conformité avec une contrainte réglementaire européenne liée à la facturation électronique.

Pour ces établissements, les paramètres de PU ne proposent plus la saisie en TTC et le paramétrage du type de saisie par défaut a été automatiquement changé.

	Nouvelles fonctionnalités
<i>Facturation électronique</i>	- En préparation de la réforme de la facturation électronique, le statut "A recycler" n'est plus disponible dans ELAP, celui-ci sera prochainement désactivé dans Chorus Pro et ne sera plus utilisable ; - Pour les établissements soumis à TVA, le type de prix unitaire est obligatoirement en HT, la réglementation n'autorisant pas une saisie des prix unitaires en TTC. Ce changement peut avoir un impact sur la saisie des prix unitaires dans les EJ et les titres.
<i>Envoi des bons de commande</i>	- Un module optionnel permet d'envoyer les bons de commande par email au fournisseur. Cette option nécessite différents paramétrages : - Paramétrage du corps de l'email ; - Paramétrage des tiers avec les contacts principaux et secondaires ; - Paramétrage du workflow des EJ avec une action pour ajouter le valideur en copie du mail, et une action pour déclencher l'envoi du mail.
<i>Marchés</i>	- Les fiches marchés et accord cadres sont enrichies : - Avec le code CPV principal et les CPV secondaires à des fins statistiques (ils seront ajoutés prochainement dans les reporting dédiés) ; - Avec les codes CSSM principaux et secondaires, ceux-ci sont ensuite automatisés ou filtrés lors de la saisie des EJ sur accord cadre. - Dans la liste des fournisseurs d'un accord cadre il est possible de définir des co-traitants. Le co-traitant n'est pas utilisable en commande directe (saisie sur l'EJ) mais il peut être payé directement, ainsi que ses sous-traitants ; - L'onglet de suivi budgétaire des fiches marché/accord cadre est alimenté avec les données d'exécution.

	Améliorations
<i>Demande d'Achats</i>	Des améliorations de temps d'affichage et de traitement du module des Demandes d'Achat ont été effectuées.
<i>Consultations</i>	Dans les écrans de Consultation budgétaire, analytique et dans le Grand Livre Budgétaire, les organisations budgétaires désactivées en cours d'années et ayant mouvementé une comptabilité sont désormais sélectionnables pour interrogation.
<i>Liquidation</i>	- Amélioration du message d'anomalie dans le cas où une retenue est trop élevée par rapport au montant de TTC ; - La colonne indiquant le type de la liquidation a été repositionnée par défaut à droite de la colonne numéro de pièce et s'affiche désormais dans l'écran des pièces liées.
<i>Mandat</i>	Pour les EPS/FPT, désormais lorsqu'un mandat qui contient une retenue de la totalité du montant à payer et qui est automatiquement lettré avec la retenue lors de la prise en charge, voit également son chevron de workflow automatiquement passer à "Soldé".
<i>Prise en charge</i>	Dans l'écran dédié aux prises en charge de documents par l'Agent comptable, il est désormais possible de sélectionner plusieurs pièces grâce à une case à cocher ajoutée en début de ligne. Comme pour les lettrages, une sélection de plusieurs lignes d'un coup est possible en maintenant la touche majuscule enfoncée entre la sélection de deux lignes différentes.
<i>Lettrage</i>	Amélioration du temps de lettrage de pièces comportant de multiples imputations budgétaires comme les DP de paie par exemple.
<i>Relance</i>	Nouveau champ de publipostage disponible : les informations de la zone description sont désormais disponibles dans la balise "NotesTitre". Il faudra personnaliser votre modèle de relance si vous souhaitez en bénéficier.
<i>Compte Financier</i>	Il est maintenant possible de supprimer les PJ envoyées avec la fonction de "Téléversement" de l'écran tant que le COFI n'est pas sorti du brouillon.
<i>Report standard</i>	- Le report de délai de paiement a été légèrement remis en page et contient désormais un onglet indiquant l'historique des taux d'intérêt moratoire ; - Le report "Suivi d'un accord cadre" contient désormais en première colonne l'information de l'établissement concerné.
<i>Clôture d'exercice</i>	Certains messages d'anomalie dans l'écran de clôture d'exercice ont été améliorés pour être plus précis sur les causes de blocage.
<i>Workflows</i>	Des nouvelles conditions de workflows sont créées pour tester la présence obligatoire de code TVA, de code secteur ou d'opération sur les EJ.

<i>WebService</i>	Import des tiers : il est désormais possible d'indiquer si une adresse de tiers importée est la nouvelle adresse par défaut dans son type (siège, livraison ou facturation).
<i>Ergonomie</i>	Les numéros de pièces liées dans les DCO/DCR sont cliquables et redirigent vers la pièce concernée
<i>Référentiel</i>	Lors de l'enregistrement de la modification d'un compte, le compte est réaffiché à l'écran en consultation au lieu de ne rien afficher, permettant de continuer à vérifier le paramétrage du compte.

	Corrections
<i>Gestion des dates</i>	Dans plusieurs interfaces, l'application rencontrait des problématiques de sélection / restitution des dates saisis dans le cas du changement heure été / hiver et d'utilisation de l'application sur des fuseau horaire différents de celui sur lequel est situé le serveur informatique de l'application. Des corrections ont été apportées pour bien prendre en compte les dates sans être influencé par ces éléments, les assistants de sélection de date ont également été modifiés dans certaines interfaces pour uniformisation.
<i>Budget</i>	La date d'un virement budgétaire en exécution était encore contrôlé alors que la pièce était à l'étape exécutoire affichant avec un message d'erreur incohérent.
<i>Accord cadre</i>	Pour les EPS/FPT***, il n'était pas possible de résilier ou de clore un Accord Cadre référencé dans un Mandat étant au statut rejeté.
<i>Marché</i>	Des avenants saisis dans un exercice N-x mais dont la validation intervenait en N pouvaient rencontrer des problèmes de disponibilité budgétaire à tort.
<i>SF</i>	- Les SF certifié dans un fuseau horaire différent de celui de la France Métropolitaine pouvait voir leur date modifiée d'un jour lors de leur liquidation dans une DP ; - Correction de l'enregistrement de la date de certification du SF dans la rubrique destinée à être diffusée dans le FEC ; <u>Pour les EPS/FPT*** uniquement</u>, dans le cas d'une DCR-SF sur SF d'exercice N-x, un compte de produit était exigé alors qu'aucun mouvement comptable n'est effectué par cette pièce dans ces réglementations.
<i>DP</i>	Des pictogrammes indiquant une liquidation d'un montant supérieur au montant des lignes de facture pouvaient apparaître à tort.
<i>Liquidation</i>	Pour les EPS/FPT***, il n'y a plus de message d'erreur si une liquidation comporte une retenue sur une ligne de fonctionnement et une autre retenue sur une ligne d'investissement.

Mandat	Les droits pour faire les Annulations de Mandat de type CCA et de Rattachement testait le droit de pouvoir utiliser l'API SIRENE à tort.
Annulation de Titre	<u>Pour les EPS/FPT*** uniquement</u>, les annulations de titres d'avance comptabilisaient une écriture négative budgétaire de produit à tort. Ce n'est plus le cas afin d'être en cohérence avec les Titres d'Avance qui ne créent pas de comptabilité budgétaire de produit.
Demande de versement	Lors de l'encaissement d'une Demande de Versement, les coordonnées bancaires initialement indiquées dans la DV n'étaient pas forcément celles proposées lors de la création de la pièce d'encaissement.
Délettrage	Des messages d'erreur pouvaient apparaître lors du délettrage de pièces ayant généré une DCR-D d'équilibrage lors de leur lettrage.
Rapprochement Bancaire	Correction de l'import de relevés de compte à l'aide du fichier CFONB120 qui ignorait les enregistrements "04" non suivis d'enregistrement de commentaire ("05") et ne fonctionnait pas si les enregistrements n'étaient pas séparés par un retour à la ligne.
Compte Financier	- Plusieurs corrections sur le plan de trésorerie : - Prise en charge des DP ayant des "retenues de garantie" appliquant l'ancienne réglementation de consommation de CP ; - Le plan de trésorerie ne tient plus compte des lettrages effectués dans l'exercice n+1 dans la qualification des écritures du COFI N ; - Prise en compte des mouvements de TVA des exercices n-1 pour la qualification des mouvements de trésorerie en N. - Les comptes "Biens culturels" (2817 et 2917) ont été ajoutés dans le calcul du niveau initial du fond de roulement ; - La génération simultanée de COFI dans plusieurs établissements et/ou sous établissements pouvait provoquer un mélange des fichiers de COFI entre ces établissements.
Workflow	La validation rapprochée de plusieurs paiements, portant sur des DP dont les EJ/SF associés sont communs, pouvait entraîner des incohérences dans les états des pièces (liquidé, payé, ...)
Utilisateurs	- Les utilisateurs ne pouvaient enregistrer leur changement de mot de passe et étaient obligés de passer par leur administrateur ; - Si un utilisateur n'effectue pas d'action dans l'application pendant un certain temps, sa session est automatiquement déconnectée et il doit se réauthentifier. Depuis la version v2.19, après la reconnexion, un message d'erreur pouvait apparaître obligeant l'utilisateur à resaisir l'url de l'accueil de l'application pour débloquent l'accès.
Référentiel	Tiers : sécurisation de l'ouverture d'un tiers par rapport au contexte de l'établissement et de l'appartenance du tiers à son l'annuaire.

<i>Nomenclature</i>	Depuis la v2.19, il n'était plus possible d'enregistrer un nouveau type de DCO.
<i>Ergonomie</i>	Correction d'un problème technique qui faisait que dans les plus anciennes pages de l'application, lorsque l'on atteignait le bas de la zone commentaire, alors on ne pouvait plus remonter vers le haut de la zone avec la molette de la souris.
<i>WebService</i>	- Import EJ : l'identification du tiers par son SIRET lors de l'import d'un EJ ne fonctionnait plus ; - Import DRR : il n'était plus possible d'importer des DRR sur titres multilignes ; - Import DRR : Une DRR importé sur un compte comptable de produit désactivé n'indiquait pas de picto d'anomalie informatif en visualisation et ne permettait pas la saisie d'un autre compte en modification ; - Import DP : en l'absence de code secteur explicite dans le fichier d'import, l'application ne sélectionnait plus par défaut le code secteur du code de TVA renseigné.

	Corrections
<i>Parapheur</i>	Le numéro ne s'affichait plus que pour les SF. Il s'affiche désormais pour tous les objets de gestion (hors bordereaux), et contient désormais le nom du tiers en information complémentaire.
<i>EJ</i>	Un pictogramme signalait à tort une différence entre le compte de contrepartie et celui du code article.
<i>Chorus Pro</i>	Depuis la v2.19, le commentaire de rejet d'une facture n'était plus envoyé à Chorus. Le fournisseur n'avait qu'un commentaire standard au lieu du motif détaillé saisi dans la boîte de dialogue du rejet.
<i>Demande de Paiement</i>	Dans certains cas, la suppression d'une ligne de facture dans une DP pouvait bloquer l'enregistrement de la DP.
<i>Grand Livre Budgétaire</i>	Dans les exports Excel du GLB, les montants n'étaient plus correctement formatés.
<i>WebServices</i>	- L'API d'import des DRR ne contrôle plus le fait qu'un compte soit "support de la comptabilité" mais contrôle si le compte est bien "Saisissable en exécution" ; - L'API d'import des Titres n'utilisait pas le code article du bon plan en cas d'établissement avec plusieurs plans d'article.
<i>Modèle de document</i>	Il n'était plus possible d'accéder à la page de paramétrage des modèles de documents.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.